

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.134

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 DECEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 DECEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. GERMA
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

	Nombre de Conseillers
en exercice	: 33
Nombre de Présents	: 25
Nombre de Votants	: 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Gare des cars - projet de réhabilitation

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le titre d'occupation de la gare des cars, consenti par la Ville au Département, à compter du 1er janvier 1968, est venu à échéance le 31 décembre 1997.

Conformément au contrat, les immeubles existant sur le terrain sont devenus propriété de la Ville.

S'agissant d'un immeuble repéré au titre de la Z.P.P.A.U.P., il est prévu de procéder à sa réhabilitation afin d'y héberger un espace culturel à vocation d'expositions et d'accueil.

Le coût de la remise en état est estimé à 500 000 francs TTC.

Il est proposé de solliciter les subventions nécessaires à la réhabilitation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional et du Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional et du Conseil Général, au titre de la réhabilitation de l'ancienne gare routière située cours de l'Europe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 janvier 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS